

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-six février à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mmes N. BARROUILLET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, JP. COT, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, MM. J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mmes M-T BROCA-LANNAUD, H. COOMANS, L. LABEDAN et M. C. LAPREBENDE.

Ont donné procuration : Mme M-T BROCA-LANNAUD à M. P. MARTIN, Mme H. COOMANS à M. C. TERRAIN, Mme L. LABEDAN à Mme L. TOISON et M. C. LAPREBENDE à Mme C. DEJEAN-DUPEBE

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Voeu de soutien à l'enseignement de l'occitan dans les collèges.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
 - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
 - VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

- d'adopter, à l'unanimité, le vœu de soutien à l'enseignement de l'occitan dans les collèges, présenté par le groupe des élus Socialistes, Radicaux et Républicains, ainsi qu'il suit :

« Depuis l'annonce du projet de la carte scolaire pour la rentrée 2021, les Gersoises et les Gersois, parents d'élèves, enseignants, syndicats et élus, se mobilisent contre des mesures qui vont affaiblir le service public de l'éducation dans notre milieu rural.

Dans les collèges, ce sont les baisses de dotations horaires qui préoccupent, avec parfois l'impossibilité de dédoubler des classes lorsque les activités le nécessitent, avec parfois la mise en danger de certaines options, voire leur disparition comme l'occitan au collège Saint Exupéry à Condom.

Au fil des années, ce sont des mesures lourdes de conséquences pour les collégiens gersois, des mesures qui posent la question de l'égalité des chances entre monde rural et urbain.

Dans le Gers, quasiment tous les collèges, qui proposent un enseignement optionnel de l'occitan, voient leurs dotations diminuer.

Or, une convention-cadre a été signée en 2017, entre l'Etat, la Région et l'Office Public de la Langue Occitane. Cette convention a ensuite été déclinée en convention académique, approuvée par l'Assemblée Départementale le 8 novembre 2019. Elle a pour objectif de développer l'enseignement de la langue occitane en permettant une réelle progression de l'offre. L'annexe gersoise précise que la DSDEN doit veiller à consolider l'enseignement optionnel en collège, en attribuant les heures nécessaires à l'augmentation recherchée des effectifs.

Réunis en séance plénière le vendredi 26 février 2021, les élus du Conseil Départemental du Gers :

- rappellent leur attachement à la réussite de tous les collégiens gersois ;
- apportent leur soutien aux enseignants, à la section départementale du CREO (Centre Régional des Enseignants en Occitan), ainsi qu'à toutes les associations qui œuvrent en faveur de la langue et de la culture occitanes dans notre département ;
- demandent au Directeur Académique de revenir sur les décisions envisagées et d'affecter à l'enseignement de l'occitan dans le Gers les moyens qui correspondent aux engagements pris au plus haut niveau. »

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le
Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Février 2021.